



CC du Pays de Saulx (Siren : 247000789)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saulx
Arrondissement	Lure
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2001
Date d'effet	21/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Christian BRESSON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70240 Saulx
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 945
Densité moyenne	33,02

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Abelcourt (217000017)	353
70	Betoncourt-lès-Brotte (217000678)	101
70	Châteney (217001403)	53
70	Châtenois (217001411)	128
70	Creveney (217001882)	56
70	Ehuns (217002138)	268
70	Genevrey (217002633)	236
70	La Creuse (217001866)	77
70	La Villedieu-en-Fontenette (217005552)	190
70	Mailleroncourt-Charette (217003227)	325
70	Meurcourt (217003441)	321
70	Sainte-Marie-en-Chaux (217004704)	176
70	Saulx (217004787)	886
70	Servigney (217004902)	105
70	Velleminfroy (217005370)	291
70	Villers-lès-Luxeuil (217005644)	347
70	Visoncourt (217005719)	32

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Etude et mise en oeuvre d'un SPANC (Service Public de l'assainissement non collectif)</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés Collecte annuelle des déchets dits "encombrants"</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Etude et mise oeuvre de la résorption des décharges</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Cotisations pour le compte des communes membres pour la Mission Locale de Lure-Luxeuil A COMPETENCES OBLIGATOIRES a) développement économique * Actions visant au maintien et à la redynamisation des services de santé de proximité en milieu rural. Est d'intérêt communautaire la création d'un pôle médico-social : bâtiments, parkings, dessertes</i>

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, aménagement, entretien, gestion, promotion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire qui seront situées à proximité d'axes structurants (route nationale ou départementale). La ZA site de la Confrande à Saulx est d'intérêt communautaire Organisation d'une structure fédérant les entrepreneurs du territoire communautaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

a) Développement économique Actions en faveur de l'installation et du maintien des activités commerciales, artisanales, industrielles, tertiaires. Est d'intérêt communautaire l'étude et la mise en oeuvre d'une ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) en partenariat avec la C.C. des Grands Bois Etude des conditions d'une promotion intercommunale des produits forestiers et mise en oeuvre des actions résultant de cette étude Participation financière, par voie de fonds de concours, à l'entretien des routes forestières selon un programme défini et validé par le conseil communautaire Toute action relative au conseil et à l'information aux entreprises Promotion et communication territoriale de la C.C. Etude des projets immobiliers en vue de leur acquisition à vocation d'animation et de promotion économique (commerce et artisanat), touristique, et d'activité culturelle. Sera reconnu d'intérêt communautaire tout projet immobilier retenu par le conseil communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

e) construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire - Participation financière au fonctionnement des structures d'accueil péri et extra scolaire relevant des structures suivantes : Mailleroncourt-Charette, Saulx et Syndicat intercommunal de Gestion du groupe scolaire de Villers-les-Luxeuil et à celles futures validées par le conseil communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

e) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire En matière culturelle, l'intérêt communautaire est : - la programmation culturelle communautaire et sa promotion, définies par le conseil communautaire - sensibilisation du public sur des initiatives culturelles extérieures (associations, artistes, professionnels, enseignants, communes) - pour le mobilier culturel (équipements scéniques, d'exposition et d'accueil) des équipements culturels communaux, des fonds de concours communaux seront versés à la C.C. La politique culturelle communautaire devra être en harmonie avec les politiques culturelles communales - étude et mise en oeuvre des travaux de réhabilitation des salles à vocation culturelle, qui seront définies d'intérêt communautaire par le conseil

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Initiative, élaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

b) Aménagement de l'espace Elaboration et mise en oeuvre de programme global de développement et de systèmes de gestion du territoire communautaire (chartes, contrats de développement, contrat de pays). Les communes extérieures à la C.C., regroupées ou non, pourront être associées à ces programmes dans le cadre de conventions à passer avec la communauté

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (c'est à dire celle raccordant la zone d'activité communautaire)

Développement touristique

- Tourisme

a) *développement économique - Etude des conditions d'une diversification agricole à vocation touristique et mise en oeuvre des actions résultant de cette étude par participation financière - Participation au fonctionnement et à l'investissement du syndicat d'initiative du Pays de Saulx. Ces participations se poursuivraient si le syndicat d'initiative du Pays de Saulx devenait office de tourisme - Etude et soutien financier aux initiatives privées dans l'hébergement en gîtes et en chambres d'hôtes - Entretien et équipement (panneaux de départs, aménagements des parcours et signalisation dans les communes) des chemins de randonnées d'intérêt communautaire suivants : * sentier de randonnée du trou de la sorcière * sentier de randonnée du camp de César * sentier de randonnée du moulin des oiseaux * sentier de promenade mésanges et alisiers * parcours de santé de Châtenois L'entretien se limite à la signalisation et au débroussaillage - Promotion des chemins de randonnées entretenus par la CCPS - Etude et soutien financier, par fonds de concours, aux travaux de restauration du petit patrimoine public non protégé au titre de la législation sur les monuments historiques*

Logement et habitat

- Politique du logement social

c) *Politique du logement et du cadre de vie Sont considérées d'intérêt communautaire les actions suivantes : - Coordination d'une réflexion sur les besoins et la spatialisation du logement social*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

c) *Politique du logement et du cadre de vie Sont considérées d'intérêt communautaire les actions suivantes : Etude et mise en oeuvre d'OPAH et de PIG. Ces programmes pourront être menés avec d'autres collectivités*

Autres

- Autres

*C. COMPETENCES FACULTATIVES Soutien technique ponctuel aux communes membres **** L'article 10 de l'AP du 21/12/2001 est modifié comme suit : La C.C peut, à la demande d'une ou plusieurs communes membres, exercer à leur profit le rôle de maître d'ouvrage pour des opérations relevant de compétences non déléguées. Cette possibilité s'exercera dans le cadre de conventions définissant : les modalités des mouvements financiers entre la C.C. et les communes concernées, la rémunération de la C.C. pour cette mission.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU VAL DE SAONE (257001024)	SM fermé	34 380

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)